

Communiqué de presse

Paris, le 21 octobre 2013



1,3 millions de Français pratiquent la pêche récréative en mer

On connaît bien la pêche professionnelle, mais quid de la pêche récréative ? L'Ifremer a mené entre 2011 et 2013 une enquête avec l'aide de l'institut de sondage BVA. 16 000 foyers en France métropolitaine ont été interrogés par téléphone, ainsi qu'un panel de 180 pêcheurs récréatifs en mer. Tour d'horizon des résultats. Objectifs de l'étude: mieux connaître les pêcheurs récréatifs en mer, leurs pratiques, et affiner l'estimation des captures.

1,3 millions de français pratiquent la pêche récréative en mer¹, ce qui correspond à environ 9 millions de sorties de pêche par an. En 2012, 20 400 tonnes de poissons, de crustacés et de céphalopodes ont ainsi été pêchées via cette activité. Les trois quarts de ces captures sont gardées (le reste est remis à l'eau), ce qui représente 5% des prélèvements de la pêche professionnelle, dont la production est estimée à 310 000 tonnes (source France AgriMer).

Avec près de 3 200 tonnes prélevées, le bar est l'espèce la plus capturée, suivie du Maquereau (2 650 tonnes), du lieu jaune (2 274 tonnes), de la seiche (1 790 tonnes), du merlan (1 230 tonnes) et des dorades (1 170 tonnes).

Les pratiques de pêche sont différentes selon qu'elles s'effectuent du bord ou d'un bateau. Du bord, la pêche à la canne avec appât vivant ou avec leurre est dominante. En revanche, depuis un bateau, la pêche à la ligne et la pêche à la canne avec leurre constituent les pratiques principales. En moyenne, 7 prises par sortie (poissons, crustacés, céphalopodes) sont réalisées depuis un bateau contre 2,9 du bord. La ligne (ligne de traîne, ligne à la main) et la canne à pêche avec appât ou leurre sont les engins qui permettent le plus grand nombre de prises, entre 5 et 7 par sortie.

La population de pêcheurs récréatifs est composée à 73% d'hommes. Plus de la moitié des pêcheurs récréatifs sont âgés de 40 à 64 ans, les retraités représentent 20% de cette population.

Sans surprise, l'été est propice à la pêche récréative. En hiver, peu d'activité, compte tenu des conditions météorologiques défavorables et une accessibilité moindre du poisson.

La pêche récréative représente un poids économique non négligeable. Les dépenses d'équipement sont évaluées en moyenne par pêcheur à 146€ par an, ce qui représenterait une dépense globale de 200 millions d'euros.

25% des pêcheurs récréatifs possèdent une embarcation utilisée pour la pêche en mer. Les dépenses liées au bateau sont estimées à 1000 euros par an en moyenne, ce qui représenterait une dépense globale de 330 millions d'euros.

En savoir plus : <http://sih.ifremer.fr/Description-des-donnees/Les-donnees-collectees/Pecher-recrative>

¹ Hors pêche à pied des coquillages